

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 4 octobre 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 8 septembre 2016

Le 8 septembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires
M. Cédric LABORET, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. MOGENET*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale
 Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 Mme Anne FONTA, DDT – SAR, chargée d'études

Etaient également présents :

M. René DESILLE, maire de Chavanod, M. Franck BOGEY, adjoint, et M. Bruno MIQUELARD, directeur général des services (point 1)
 M. Antoine DE MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard et M. Alain HAURAT, adjoint à l'urbanisme (point 2)
 Mme Patricia CHASSON, adjointe au maire de Quintal, chargée de l'urbanisme (point 3)
 M. Daniel BUFFLIER, adjoint au maire de Saint-Pierre-en Faucigny, chargé de l'aménagement du territoire (point 4)
 M. Christophe BEROUJON, adjoint au maire de Collonges-sous-Salève, chargé de l'urbanisme, M. Philippe CHASSOT, adjoint référent PLU, M. Nicolas LAMBERT, responsable du service urbanisme (point 5)
 M. Daniel BARBIER, maire de Scientrier, et Mme Valérie LANOVAZ-DETURCHE, adjointe à l'urbanisme (point 6)
 M. André BOUCHET, maire de Desingy, et M. Sébastien ALCAIX, chargé de mission au syndicat mixte Usses et Rhône (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Menthon-Saint-Bernard

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

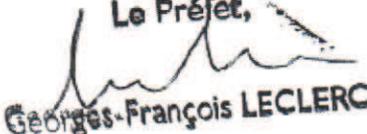
M. le maire s'engage à réduire le périmètre du STECAL n° 5, le bâtiment n'ayant pas vocation à être étendu, et à redessiner, si nécessaire, l'enveloppe urbaine du hameau des Pénoz. Concernant l'emplacement réservé n° 31, destiné à la création d'un réservoir d'eau intercommunal, il explique qu'il se situe à un point haut du territoire, afin de pouvoir alimenter à la fois le bassin versant du lac et celui du Fier, et que, de plus, la valeur agricole du tènement concerné par le projet est limitée.

En conclusion, M. le préfet félicite les élus de Menthon-Saint-Bernard, qui ont élaboré un projet de PLU capable de résister à la spéculation foncière et cohérent avec le schéma de cohérence territoriale du bassin annécien.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Menthon-Saint-Bernard arrêté et réceptionné,
 Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le Préfet,

Georges-François LECLERC